



THÈSES DE DOCTORAT **2026**

Appel à projets auprès des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur



APPEL A PROJETS DE THESES ANDRA 2026



Dossier de candidature

Thématique de l'appel à projets de thèses concernée :

Nom du candidat :

Nom du directeur de thèse :

Nom et adresse du(des) laboratoire(s) de rattachement :

Pièces constitutives du dossier de candidature

1. Fiche(s) de renseignements du(des) laboratoire(s)
N.B. une fiche par laboratoire : dupliquer la fiche n°1 autant de fois que nécessaire et le(s) renommer avec le sigle du(des) laboratoire(s)
2. Sujet de thèse (*dûment signé par le directeur de thèse, le directeur du laboratoire d'accueil* et le candidat doctorant*)
3. Budget de fonctionnement sur la durée de la thèse (*onglet récapitulatif pour l'ensemble des partenaires + fiches individuelles pour chaque laboratoire signé(es) par les responsables du(des) laboratoire(s) et leur(s) responsable(s) légal(aux)*)
4. Fiche de renseignements sur le candidat
5. Engagement à respecter les principes généraux de la collaboration avec l'Andra pour les projets sélectionnés dans le cadre de « Thèses de doctorat 2026 – Appel à projets » (*dûment signé par le(s) représentant(s) légal(aux) du(des) laboratoire(s)*)
N.B. un engagement par laboratoire : dupliquer la fiche n°5 autant de fois que nécessaire et le(s) renommer avec le sigle du(des) laboratoire(s)

^(*) le laboratoire d'accueil est le laboratoire dans lequel le doctorant sera amené à passer la majeure partie de son temps pendant les 3 années de thèse

Documents complémentaires à annexer au dossier

- CV du candidat
- Lettre de motivation du candidat
- Copie des diplômes obtenus (joindre une attestation du responsable du master 2 obtenu ou en cours)
- Documents scientifiques complémentaires le cas échéant



Le dossier de candidature signé et les documents complémentaires cités ci-dessus sont à renvoyer par courrier électronique à l'adresse suivante :
marie-anne.bruneaux@andra.fr
au plus tard le 3 avril 2026



Fiche de renseignements sur le partenaire

(remplir une fiche par partenaire)

Laboratoire d'accueil

Nom du laboratoire :

Adresse :

Organismes auxquels est affilié le laboratoire d'accueil, signataire(s) de la convention de thèse :

Nom du directeur du laboratoire :

Fonction du directeur du laboratoire :

Tél. du directeur du laboratoire :

Email du directeur du laboratoire :

Nom du directeur de thèse :

Fonction du directeur de thèse :

Le directeur de thèse fait-il partie du laboratoire d'accueil ? oui non

Si non, précisez son rattachement :

Tél. du directeur de thèse :

Email du directeur de thèse :

Nom et fonction de la personne habilitée à engager la responsabilité du laboratoire et signataire de la convention :

Nom :

Fonction :

Nom et fonction de la personne à contacter pour établir la convention de partenariat pour les travaux de thèse :

Nom :

Fonction :

Organisme de rattachement :

Tél. :

Email :

Appel à projets de thèses Andra 2026

Principaux thèmes de recherche du laboratoire où sera effectué le travail de thèse :
(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)

Appel à projets de thèses Andra 2026

Liste des publications de l'équipe, en lien avec la thématique de thèse, parues ou soumises :
(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)

Appel à projets de thèses Andra 2026

Moyens et équipements disponibles au laboratoire pour les travaux envisagés dans le cadre de la thèse :

(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)



Fiche de renseignements sur le partenaire

(remplir une fiche par partenaire)

Nom du laboratoire :

Adresse :

Organismes auxquels est affilié le laboratoire d'accueil, signataire(s) de la convention de thèse :

Nom du directeur du laboratoire :

Fonction du directeur du laboratoire :

Tél. du directeur du laboratoire :

Email du directeur du laboratoire :

Nom et fonction de la personne habilitée à engager la responsabilité du laboratoire et signataire de la convention :

Nom :

Fonction :

Nom et fonction de la personne à contacter pour établir la convention de partenariat pour les travaux de thèse :

Nom :

Fonction :

Organisme de rattachement :

Tél. :

Email :

Appel à projets de thèses Andra 2026

Principaux thèmes de recherche du laboratoire où sera effectué le travail de thèse :
(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)

Appel à projets de thèses Andra 2026

Liste des publications de l'équipe, en lien avec la thématique de thèse, parues ou soumises :
(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)

Appel à projets de thèses Andra 2026

Moyens et équipements disponibles au laboratoire pour les travaux envisagés dans le cadre de la thèse :

(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)



Fiche de renseignements sur le partenaire

(remplir une fiche par partenaire)

Nom du laboratoire :

Adresse :

Organismes auxquels est affilié le laboratoire d'accueil, signataire(s) de la convention de thèse :

Nom du directeur du laboratoire :

Fonction du directeur du laboratoire :

Tél. du directeur du laboratoire :

Email du directeur du laboratoire :

Nom et fonction de la personne habilitée à engager la responsabilité du laboratoire et signataire de la convention :

Nom :

Fonction :

Nom et fonction de la personne à contacter pour établir la convention de partenariat pour les travaux de thèse :

Nom :

Fonction :

Organisme de rattachement :

Tél. :

Email :

Appel à projets de thèses Andra 2026

Principaux thèmes de recherche du laboratoire où sera effectué le travail de thèse :
(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)

Appel à projets de thèses Andra 2026

Liste des publications de l'équipe, en lien avec la thématique de thèse, parues ou soumises :
(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)

Appel à projets de thèses Andra 2026

Moyens et équipements disponibles au laboratoire pour les travaux envisagés dans le cadre de la thèse :

(possibilité de joindre des documents au dossier de candidature)



Sujet de thèse

(à faire signer obligatoirement par le directeur de thèse, le directeur du laboratoire d'accueil et le candidat doctorant)

Titre de la thèse :

Nom de l'école doctorale à laquelle sera inscrite le doctorant :

Contact :

Adresse de l'école doctorale :

Présentation du sujet :

- Descriptif des objectifs de la recherche
- Etat des recherches dans le domaine avant la thèse
- Programme de recherche prévu pour la thèse
- Livrables envisagés

(dupliquer la page suivante autant de fois que nécessaire ou joindre un document annexe)

Signatures :

Directeur de thèse : Nom : Fonction : Signature :	Directeur du laboratoire : Nom : Fonction : Signature :	Candidat doctorant : Nom : Signature :
------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------



Budget individuel

(Préciser le détail de chaque poste budgétaire)

Nom du laboratoire :

COUTS	Coût total pour le laboratoire (€ HT)	Demande de prise en charge des dépenses par l'Andra (€ HT)
Frais de personnel⁽¹⁾ <i>(Nom, fonction, coût horaire et temps passés sur le programme de recherche)</i>		
Doctorant – 36 mois		Salarié Andra
Sous-total frais de personnel		
Frais de missions^(2,3)		
- personnel d'encadrement		
- doctorant Andra		Salarié Andra
Sous-total frais de missions		

Le(s) laboratoire(s) d'accueil du candidat ainsi que les organismes de tutelle auxquels sont affiliés le(s) laboratoire(s) d'accueil s'engagent à se conformer aux « Principes généraux de collaboration avec l'Andra pour les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de thèses 2026 », disponible en ligne. Un engagement sur le respect de ces principes est à signer et à annexer au présent Dossier de candidature. Si le projet est retenu, la contractualisation de la collaboration s'effectuera avec toutes les parties prenantes conformément à ces principes.

Le(s) laboratoire(s) d'accueil du candidat ainsi que les organismes de tutelle auxquels sont affiliés le(s) laboratoire(s) d'accueil s'engagent à respecter les réglementations et législations en vigueur concernant les conditions de sécurité et les conditions d'accueil du doctorant au sein du (des) laboratoire(s).

La participation Andra à l'encadrement des travaux de thèse sera celle indiquée dans le tableau budgétaire soumis dans le présent dossier.

Signatures :

Directeur du laboratoire : Nom : Fonction : Signature :	Responsable de l'établissement de la convention de collaboration : Nom : Fonction : Signature :
----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

THÈSES DE DOCTORAT 2026

Appel à projets auprès des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur



Budget individuel

(Préciser le détail de chaque poste budgétaire)

Nom du laboratoire :

COUTS	Coût total pour le laboratoire	Demande de prise en charge des dépenses par l'Andra
		(€ HT)
Frais de personnel⁽¹⁾ (Nom, fonction, coût horaire et temps passés sur le programme de recherche)		
Doctorant – 36 mois		Salarié Andra
Sous-total frais de personnel		
Frais de missions^(2,3)		
- personnel d'encadrement		
- doctorant Andra		Salarié Andra
Sous-total frais de missions		

Le(s) laboratoire(s) d'accueil du candidat ainsi que les organismes de tutelle auxquels sont affiliés le(s) laboratoire(s) d'accueil s'engagent à se conformer aux « Principes généraux de collaboration avec l'Andra pour les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de thèses 2026 », disponible en ligne. Un engagement sur le respect de ces principes est à signer et à annexer au présent Dossier de candidature. Si le projet est retenu, la contractualisation de la collaboration s'effectuera avec toutes les parties prenantes conformément à ces principes.

Le(s) laboratoire(s) d'accueil du candidat ainsi que les organismes de tutelle auxquels sont affiliés le(s) laboratoire(s) d'accueil s'engagent à respecter les réglementations et législations en vigueur concernant les conditions de sécurité et les conditions d'accueil du doctorant au sein du (des) laboratoire(s).

La participation Andra à l'encadrement des travaux de thèse sera celle indiquée dans le tableau budgétaire soumis dans le présent dossier.

Signatures :

Directeur du laboratoire : Nom : Fonction : Signature :	Responsable de l'établissement de la convention de collaboration : Nom : Fonction : Signature :
----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Budget individuel

(Préciser le détail de chaque poste budgétaire)

Nom du laboratoire :

COUTS	Coût total pour le laboratoire (€ HT)	Demande de prise en charge des dépenses par l'Andra (€ HT)
Frais de personnel⁽¹⁾ <i>(Nom, fonction, coût horaire et temps passés sur le programme de recherche)</i>		
Doctorant – 36 mois		Salarié Andra
Sous-total frais de personnel		
Frais de missions^(2,3)		
- personnel d'encadrement		
- doctorant Andra		Salarié Andra
Sous-total frais de missions		

Le(s) laboratoire(s) d'accueil du candidat ainsi que les organismes de tutelle auxquels sont affiliés le(s) laboratoire(s) d'accueil s'engagent à se conformer aux « Principes généraux de collaboration avec l'Andra pour les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de thèses 2026 », disponible en ligne. Un engagement sur le respect de ces principes est à signer et à annexer au présent Dossier de candidature. Si le projet est retenu, la contractualisation de la collaboration s'effectuera avec toutes les parties prenantes conformément à ces principes.

Le(s) laboratoire(s) d'accueil du candidat ainsi que les organismes de tutelle auxquels sont affiliés le(s) laboratoire(s) d'accueil s'engagent à respecter les réglementations et législations en vigueur concernant les conditions de sécurité et les conditions d'accueil du doctorant au sein du (des) laboratoire(s).

La participation Andra à l'encadrement des travaux de thèse sera celle indiquée dans le tableau budgétaire soumis dans le présent dossier.

Signatures :

Directeur du laboratoire : Nom : Fonction : Signature :	Responsable de l'établissement de la convention de collaboration : Nom : Fonction : Signature :
----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Budget récapitulatif global pour la thèse

(Le détail de chaque poste budgétaire et la répartition entre les différents partenaires est précisé dans les fiches individuelles de budget, le tableau récapitulatif se met à jour automatiquement)

COUTS	Coût total pour le(s) laboratoire(s) (⁽³⁾) (€ HT)	Demande de prise en charge des dépenses par l'Andra (€ HT)
Frais de personnel⁽¹⁾		
Personnel des laboratoires		
Doctorant – 36 mois		Salarié Andra
Frais de missions⁽²⁾		
- personnel d'encadrement		
- doctorant Andra		Salarié Andra
Autres dépenses <i>(consommables, équipements, caractérisations/analyses,</i>		
Autres dépenses des laboratoires		
Frais de structure et/ou de gestion		
Frais de gestion et/ou de structure appliqués par les organismes de rattachement et/ou les tutelles des laboratoires		
Coûts totaux (hors salaire du doctorant)		
Prise en charge Andra (hors salaire du doctorant)		
Coûts totaux pour le(s) laboratoire(s) partenaire(s) après prise en charge Andra (hors salaire du doctorant)		

⁽¹⁾ l'Andra chiffrera également, en plus du salaire du doctorant, l'encadrement technique effectué par le responsable technique Andra de la thèse lors de l'établissement de la convention.

⁽²⁾ le doctorant étant salarié Andra, ses frais de missions seront directement pris en charge par l'Andra: distinguer les frais de mission du doctorant de ceux des autres intervenants dans le programme de recherche.

⁽³⁾ chaque partenaire remplit sa fiche budget individuelle, renomme l'onglet correspondant avec son sigle et la fait signer par les responsables du(des) laboratoire(s) et leur(s) responsable(s) légal(aux).



Fiche de renseignements sur le candidat doctorant

Etat civil

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Tél. :

Email :

Si le candidat n'est pas de nationalité française mais est citoyen de l'Union européenne :

N° de passeport :

Date de fin de validité du passeport :

En cas de sélection du dossier de thèse, l'Andra proposera au doctorant un contrat de travail à durée déterminée de trois ans pour conduire les travaux de recherche décrits dans le présent dossier de candidature sous conditions pour celui-ci de disposer d'un **numéro de sécurité sociale français** et d'une **adresse française**.

Si le candidat n'est pas citoyen de l'Union Européenne :

N° de passeport :

Date de fin de validité du passeport :

Titre de séjour autorisant le doctorant à effectuer sa thèse :

En cas de sélection du dossier de thèse, l'Andra proposera au doctorant un contrat de travail à durée déterminée de trois ans pour conduire les travaux de recherche décrits dans le présent dossier de candidature sous conditions pour celui-ci de disposer d'un numéro de sécurité sociale français et d'une adresse française et de respecter au préalable certaines formalités :

- ***Être titulaire d'un passeport avec une date de validité de plus d'un an ;***
- ***Être titulaire d'une carte de résident ou d'une carte de séjour pluri annuelle portant la mention « passeport talent ».***

Diplômes obtenus et en préparation

(rajouter des lignes si nécessaire)

Diplômes	Spécialités	Mention	Date et lieu d'obtention
Bac			
Licence			
Master 1			
Master 2			
Ecole d'ingénieurs			



Engagement à respecter les principes généraux de la collaboration avec l'Andra pour les projets sélectionnés dans le cadre de "Thèses de doctorat 2026 - Appel à projets"

(*Engagement -non modifiable- à établir pour chacun des laboratoires et à signer par le(s) représentant(s) légal(aux) de son(ses) entité(s) de tutelle et le responsable de l'établissement de la convention de collaboration*)

Si le projet décrit dans le présent dossier de candidature à l'appel à projets de thèses Andra 2026 est sélectionné, les principes suivants gouverneront la collaboration entre l'Andra et les entités concernées.

Si les entités concernées et l'Andra disposent d'ores-et-déjà d'un accord-cadre de collaboration scientifique applicable à l'objet de l'étude, il est précisé que le projet issu du présent l'appel à projet devra être encadré par le biais d'une convention de collaboration pour un travail de thèse.

Statut du doctorant

L'Andra recruterá le salarié doctorant par un contrat doctoral de droit privé prévu à l'article L. 412-3 du code de la recherche pour effectuer le travail de recherche décrit dans le projet sélectionné. Ce travail devra conduire à la soutenance d'une thèse de doctorat.

Travail de recherche

Conformément aux dispositions du code de la recherche relative au contrat doctoral de droit privé, une convention de collaboration pour un travail de thèse sera conclue entre l'Andra, les entités concernées, l'établissement d'inscription du doctorant et le salarié doctorant.

Cette convention fixera les modalités générales de réalisation du travail de recherche du doctorant, sur la base des éléments suivants :

- Le travail de recherche décrit dans le projet sélectionné sera à réaliser conformément au programme technique détaillé dans le dossier de candidature
- Les actions à réaliser, les activités de recherche et développement ainsi que les moyens humains, matériels et financiers à engager tels que présentés dans ledit dossier constituent des éléments clés qui seront intégrés dans les documents contractuels sous réserve de modifications mineures conjointement acceptées ;

- Le ou les locaux dans lesquels le travail de recherche se déroulera seront mentionnés dans le dossier de candidature. Le doctorant sera placé sous le contrôle et la responsabilité de la personne morale responsable desdits locaux. Elle s'assurera également des conditions de sécurité et du respect des règles de sécurité en lien avec les activités du doctorant au sein des locaux. À cet effet, un plan de prévention sera mis en place suite à une visite commune du laboratoire d'accueil.

Propriété intellectuelle et droits d'exploitation

Les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, sous quelque forme qu'elles soient, protégées ou non, protégeables ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, issus du travail de recherche sont considérées comme des résultats du travail de recherche.

Les droits de propriété desdits résultats seront répartis selon les principes suivants :

- L'Andra sera propriétaire de l'intégralité des résultats et notamment des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats du travail de recherche (hors adaptations des logiciels propres à une des entités signataires de la convention et savoir-faire).
- Les entités concernées disposeront a minima d'une licence non exclusive permettant aux entités concernées d'utiliser/d'exploiter les résultats pour leurs besoins propres de recherche, d'enseignement voire d'expertise.

La pleine propriété de l'Andra n'impactera pas le dispositif de sollicitation et d'accord de l'une ou l'autre des parties pour tout projet de publication et/ou de communication relatif aux résultats du travail de recherche.

Aucune dérogation aux principes énoncés ci-dessus ne sera acceptée. En conséquence, il est entendu que les droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats ne feront pas l'objet de négociations lors de l'établissement de la convention et que les éventuels accords-cadres préexistants entre l'Andra et les entités partenaires ou avec d'autres entités ne seront pas applicables dans le cadre de cet appel à projets de thèses.

Les soussignés certifient avoir pris connaissance des principes généraux de collaboration dans le cadre de l'appel à projets de thèses Andra 2026 et s'engagent à les respecter lors de l'établissement de la convention encadrant cette collaboration,

Signatures :

Nom du laboratoire :

Responsable légal de l'organisme de tutelle du laboratoire : Nom : Fonction : Signature :	Responsable de l'établissement de la convention de collaboration : Nom : Fonction : Signature :
----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

THÈSES DE DOCTORAT 2026

Appel à projets auprès des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur



Engagement à respecter les principes généraux de la collaboration avec l'Andra pour les projets sélectionnés dans le cadre de "Thèses de doctorat 2026 - Appel à projets"

(*Engagement -non modifiable- à établir pour chacun des laboratoires et à signer par le(s) représentant(s) légal(aux) de son(ses) entité(s) de tutelle et le responsable de l'établissement de la convention de collaboration*)

Si le projet décrit dans le présent dossier de candidature à l'appel à projets de thèses Andra 2026 est sélectionné, les principes suivants gouverneront la collaboration entre l'Andra et les entités concernées.

Si les entités concernées et l'Andra disposent d'ores-et-déjà d'un accord-cadre de collaboration scientifique applicable à l'objet de l'étude, il est précisé que le projet issu du présent l'appel à projet devra être encadré par le biais d'une convention de collaboration pour un travail de thèse.

Statut du doctorant

L'Andra recruterá le salarié doctorant par un contrat doctoral de droit privé prévu à l'article L. 412-3 du code de la recherche pour effectuer le travail de recherche décrit dans le projet sélectionné. Ce travail devra conduire à la soutenance d'une thèse de doctorat.

Travail de recherche

Conformément aux dispositions du code de la recherche relative au contrat doctoral de droit privé, une convention de collaboration pour un travail de thèse sera conclue entre l'Andra, les entités concernées, l'établissement d'inscription du doctorant et le salarié doctorant.

Cette convention fixera les modalités générales de réalisation du travail de recherche du doctorant, sur la base des éléments suivants :

- Le travail de recherche décrit dans le projet sélectionné sera à réaliser conformément au programme technique détaillé dans le dossier de candidature
- Les actions à réaliser, les activités de recherche et développement ainsi que les moyens humains, matériels et financiers à engager tels que présentés dans ledit dossier constituent des éléments clés qui seront intégrés dans les documents contractuels sous réserve de modifications mineures conjointement acceptées ;

- Le ou les locaux dans lesquels le travail de recherche se déroulera seront mentionnés dans le dossier de candidature. Le doctorant sera placé sous le contrôle et la responsabilité de la personne morale responsable desdits locaux. Elle s'assurera également des conditions de sécurité et du respect des règles de sécurité en lien avec les activités du doctorant au sein des locaux. À cet effet, un plan de prévention sera mis en place suite à une visite commune du laboratoire d'accueil.

Propriété intellectuelle et droits d'exploitation

Les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, sous quelque forme qu'elles soient, protégées ou non, protégeables ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, issus du travail de recherche sont considérées comme des résultats du travail de recherche.

Les droits de propriété desdits résultats seront répartis selon les principes suivants :

- L'Andra sera propriétaire de l'intégralité des résultats et notamment des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats du travail de recherche (hors adaptations des logiciels propres à une des entités signataires de la convention et savoir-faire).
- Les entités concernées disposeront a minima d'une licence non exclusive permettant aux entités concernées d'utiliser/d'exploiter les résultats pour leurs besoins propres de recherche, d'enseignement voire d'expertise.

La pleine propriété de l'Andra n'impactera pas le dispositif de sollicitation et d'accord de l'une ou l'autre des parties pour tout projet de publication et/ou de communication relatif aux résultats du travail de recherche.

Aucune dérogation aux principes énoncés ci-dessus ne sera acceptée. En conséquence, il est entendu que les droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats ne feront pas l'objet de négociations lors de l'établissement de la convention et que les éventuels accords-cadres préexistants entre l'Andra et les entités partenaires ou avec d'autres entités ne seront pas applicables dans le cadre de cet appel à projets de thèses.

Les soussignés certifient avoir pris connaissance des principes généraux de collaboration dans le cadre de l'appel à projets de thèses Andra 2026 et s'engagent à les respecter lors de l'établissement de la convention encadrant cette collaboration,

Signatures :

Nom du laboratoire :

Responsable légal de l'organisme de tutelle du laboratoire : Nom : Fonction : Signature :	Responsable de l'établissement de la convention de collaboration : Nom : Fonction : Signature :
----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------



Engagement à respecter les principes généraux de la collaboration avec l'Andra pour les projets sélectionnés dans le cadre de "Thèses de doctorat 2026 - Appel à projets"

(*Engagement -non modifiable- à établir pour chacun des laboratoires et à signer par le(s) représentant(s) légal(aux) de son(ses) entité(s) de tutelle et le responsable de l'établissement de la convention de collaboration*)

Si le projet décrit dans le présent dossier de candidature à l'appel à projets de thèses Andra 2026 est sélectionné, les principes suivants gouverneront la collaboration entre l'Andra et les entités concernées.

Si les entités concernées et l'Andra disposent d'ores-et-déjà d'un accord-cadre de collaboration scientifique applicable à l'objet de l'étude, il est précisé que le projet issu du présent l'appel à projet devra être encadré par le biais d'une convention de collaboration pour un travail de thèse.

Statut du doctorant

L'Andra recruterá le salarié doctorant par un contrat doctoral de droit privé prévu à l'article L. 412-3 du code de la recherche pour effectuer le travail de recherche décrit dans le projet sélectionné. Ce travail devra conduire à la soutenance d'une thèse de doctorat.

Travail de recherche

Conformément aux dispositions du code de la recherche relative au contrat doctoral de droit privé, une convention de collaboration pour un travail de thèse sera conclue entre l'Andra, les entités concernées, l'établissement d'inscription du doctorant et le salarié doctorant.

Cette convention fixera les modalités générales de réalisation du travail de recherche du doctorant, sur la base des éléments suivants :

- Le travail de recherche décrit dans le projet sélectionné sera à réaliser conformément au programme technique détaillé dans le dossier de candidature
- Les actions à réaliser, les activités de recherche et développement ainsi que les moyens humains, matériels et financiers à engager tels que présentés dans ledit dossier constituent des éléments clés qui seront intégrés dans les documents contractuels sous réserve de modifications mineures conjointement acceptées ;

- Le ou les locaux dans lesquels le travail de recherche se déroulera seront mentionnés dans le dossier de candidature. Le doctorant sera placé sous le contrôle et la responsabilité de la personne morale responsable desdits locaux. Elle s'assurera également des conditions de sécurité et du respect des règles de sécurité en lien avec les activités du doctorant au sein des locaux. À cet effet, un plan de prévention sera mis en place suite à une visite commune du laboratoire d'accueil.

Propriété intellectuelle et droits d'exploitation

Les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, sous quelque forme qu'elles soient, protégées ou non, protégeables ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, issus du travail de recherche sont considérées comme des résultats du travail de recherche.

Les droits de propriété desdits résultats seront répartis selon les principes suivants :

- L'Andra sera propriétaire de l'intégralité des résultats et notamment des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats du travail de recherche (hors adaptations des logiciels propres à une des entités signataires de la convention et savoir-faire).
- Les entités concernées disposeront a minima d'une licence non exclusive permettant aux entités concernées d'utiliser/d'exploiter les résultats pour leurs besoins propres de recherche, d'enseignement voire d'expertise.

La pleine propriété de l'Andra n'impactera pas le dispositif de sollicitation et d'accord de l'une ou l'autre des parties pour tout projet de publication et/ou de communication relatif aux résultats du travail de recherche.

Aucune dérogation aux principes énoncés ci-dessus ne sera acceptée. En conséquence, il est entendu que les droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats ne feront pas l'objet de négociations lors de l'établissement de la convention et que les éventuels accords-cadres préexistants entre l'Andra et les entités partenaires ou avec d'autres entités ne seront pas applicables dans le cadre de cet appel à projets de thèses.

Les soussignés certifient avoir pris connaissance des principes généraux de collaboration dans le cadre de l'appel à projets de thèses Andra 2026 et s'engagent à les respecter lors de l'établissement de la convention encadrant cette collaboration,

Signatures :

Nom du laboratoire :

Responsable légal de l'organisme de tutelle du laboratoire : Nom : Fonction : Signature :	Responsable de l'établissement de la convention de collaboration : Nom : Fonction : Signature :
----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------



Informations sur le traitement des données à caractère personnel transmises dans le dossier de candidature

Les informations recueillies dans ce dossier de candidature à l'appel à projets de thèses sont enregistrées : (i) dans un fichier informatisé par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), par le service Valorisation, innovation et coordination des projets de recherche de la Direction scientifique et technique (DISTEC/CVI), pour la gestion du dossier de candidature à l'appel à projets de thèses Andra 2026 ; et (ii) dans les différents documents concernés par le processus d'évaluation des candidatures.

La base légale du traitement est le consentement, matérialisé par le dépôt du dossier de candidature complété et signé dans le cadre de l'appel à projets de thèses organisé par l'Andra (cf. article 6.1.a du Règlement européen sur la protection des données). La base légale de traitement est l'exécution d'un contrat de thèse lorsque le dossier de candidature est retenu (cf. article 6.1 b du RGPD).

Les données personnelles collectées seront communiquées aux seuls destinataires Andra suivants :

- Pour le traitement administratif des dossiers de candidatures : la cheffe du service et l'assistante du service Valorisation, innovation et coordination des projets de recherche de la Direction scientifique et technique (DISTEC/CVI) ;
- Pour l'évaluation des dossiers de candidatures : les personnels de la Direction scientifique et technique porteurs du sujet de thèse, ainsi que les membres du comité d'évaluation.

Les données personnelles sont conservées jusqu'à la décision finale de sélection des dossiers lauréats pour tous les dossiers soumis à l'appel à projets de thèses Andra 2026 et jusqu'à la soutenance de la thèse pour les candidats retenus.

Pendant la phase d'examen des dossiers de candidature, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez enfin exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données, par email à l'adresse dpd@andra.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante :

*Délégué à la protection des données
Andra
1 - 7 rue Jean Monnet
92290 Châtenay-Malabry*

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.